



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Agir pour les entreprises du milieu

Dolbeau-Mistassini, 19 novembre 2018 – Le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini a profité de sa séance régulière d'aujourd'hui pour adopter deux mesures qui auront pour effet de soutenir les entreprises dolmissaises.

Un conseil municipal en faveur de l'achat local

Une première mesure répond à une préoccupation de longue date des élus et des entreprises du milieu, soit l'achat local. Auparavant interdit par la Loi, un assouplissement récent des règles de gestion contractuelle aura permis à la Ville d'adopter une politique d'achat local. Dans le respect des règles gouvernementales en vigueur, celle-ci permettra à la Ville de ne demander que des soumissionnaires locaux pour des contrats de moins de 10 000 \$, et ce, même s'il n'existe qu'un seul fournisseur. Pour des contrats entre 10 001 \$ et 50 000 \$, la Ville de Dolbeau-Mistassini pourra accepter un écart de 5 % des prix jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour favoriser un fournisseur local. De 50 001 \$ à 100 000 \$, c'est un maximum de 2 000 \$ d'écart qui sera toléré.

Pour le maire, Pascal Cloutier, la Ville devait profiter de cet assouplissement des règles d'approvisionnement pour les municipalités : *« On a toujours voulu soutenir nos entreprises locales, on appuie des campagnes pour que les gens achètent chez nous, mais on devait souvent faire affaire à l'extérieur pour des différences de prix parfois minimes. Maintenant, on s'est donné des paramètres raisonnables selon lesquels on va pouvoir agir pour soutenir notre économie locale ».*

Monsieur Cloutier souligne toutefois que cette politique sera réévaluée au besoin et que toute augmentation de prix non justifiée devra faire l'objet d'une analyse particulière.

Modification au programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises

La deuxième mesure adoptée aujourd'hui est une modification au programme d'aide financière et de crédits de taxes aux entreprises en vigueur depuis 2007. Pour bénéficier du volet d'aide aux entreprises privées de ce programme, les entreprises devaient auparavant faire partie de catégories précises. Le projet de règlement 1739-18 aura principalement pour effet d'assouplir les règles d'attribution en rendant admissible toute entreprise propriétaire ou locataire d'un immeuble autre que résidentiel. Cette modification permettra donc à un plus grand nombre d'entreprises et notamment au secteur commercial de bénéficier de la mesure.

Rappelons que ce volet du programme accorde un maximum de 25 000 \$ par projet et par année sur décision discrétionnaire du conseil municipal. La création d'emplois est au cœur du processus décisionnel des élus.

Pascal Cloutier : « *Nous avons décidé d'être plus flexibles et d'en faire un peu plus afin de créer des leviers financiers pour favoriser les investissements et la création d'emploi.* »

Pour le maire, ces deux mesures, jumelées aux démarches effectuées pour mettre en place une direction du développement économique, sont des exemples qui démontrent bien la préoccupation du conseil municipal pour la prospérité de l'économie dolmissoise.

– 30 –

Source : Christine Sauvageau
Conseillère en communication et relation avec le milieu
Ville de Dolbeau-Mistassini
418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca